

Dans le bassin du fleuve Limpopo (long de 1750 kilomètres), qui s'étend sur 415 000 km<sup>2</sup> et quatre pays (Afrique du Sud, Botswana,

miers, 60 % des terres), essentiellement situées en Afrique du Sud, se sont développées grâce à l'irrigation. Mais l'exploitation de l'eau a

## En France, les petites ONG craignent de perdre la parole

### Un décret durcit les règles de participation aux commissions environnementales

Le gouvernement français cherche-t-il à marginaliser les petites associations jugées parfois plus turbulentes ? La parution d'un décret définissant les conditions d'agrément et de représentativité des associations de protection de l'environnement a mis la communauté des organisations non gouvernementales (ONG) en émoi. Au point que deux d'entre elles, Ecologie sans frontière et Générations futures, ont déposé devant le Conseil d'Etat deux recours visant à l'annulation du décret et de son arrêté d'application, qui datent du 12 juillet. Dans un communiqué, le 20 septembre, une vingtaine d'associations – outre les deux déjà citées, on y trouve Robin des toits, Sciences citoyennes, Réseau environnement santé, etc. – dénoncent un texte « visant à restreindre le droit qu'ont les associations dites agréées pour la protection de l'environnement à participer aux instances consultatives en matière d'environnement ». Parmi celles-ci, le Conseil supérieur de l'énergie, le Haut Conseil des biotechnologies, le Conseil national de l'eau ou des déchets...

Ces petites associations craignent de voir les plus « grosses » et en particulier France nature environnement (FNE) confisquer le dialogue environnemental. Le décret prévoit qu'à partir de 2015, une association devra, pour participer aux discussions au sein des instances consultatives, compter au moins 2 000 membres, justifier d'une « expérience et de savoirs reconnus » et faire preuve d'une « certaine indépendance ».

#### FNE « clairement avantagée »

« Le gouvernement veut faire le ménage dans le paysage associatif », proteste Nadir Saïfi, vice-président d'Ecologie sans frontière, qui dénonce un « décret avantageant clairement FNE ». « Nous n'avons pas envie de passer 80 % de notre temps à chercher des adhérents, explique-t-il. Le job de notre association est de lutter contre la pollution de l'air. »

« Nous sommes reconnus pour la qualité de notre expertise, sur les pesticides par exemple, et nous ne voyons pas pourquoi il faudrait fai-

re la preuve de notre représentativité », estime, de son côté, Nadine Lauverjat, de Générations futures.

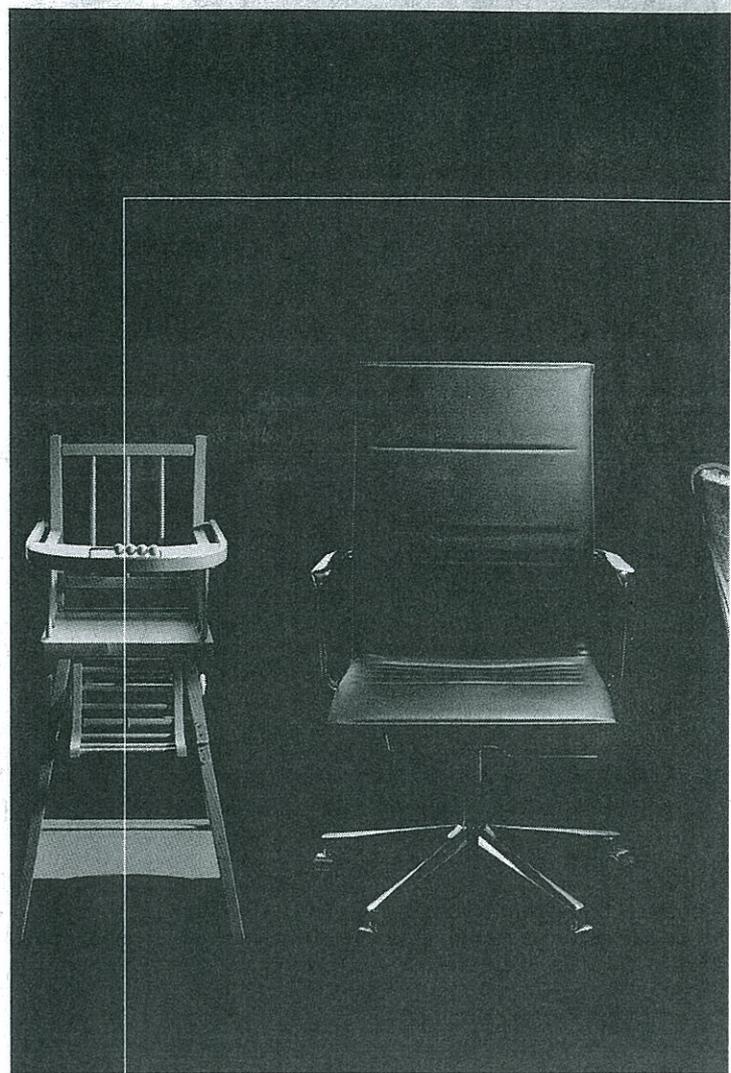
Certaines organisations, comme Greenpeace et WWF, qui s'étaient associées au courrier de protestation envoyé à la ministre de l'écologie en juillet, n'ont pas rejoint la procédure engagée devant le Conseil d'Etat. « Le décret n'est pas à proprement parler scandaleux, dit Sylvain Tardy, de Greenpeace. Mais on peut comprendre l'inquiétude de voir des petites associations comme la Cri-rad, spécialisée dans la recherche de la radioactivité, être exclues malgré leur expertise. » Au WWF, Jacques-Olivier Barthe, le directeur de la communication, dit « comprendre que certains puissent se sentir floués ».

Au ministère de l'écologie, on s'étonne. « Ce décret est la traduction même du Grenelle, fait-on valoir. Tout le monde était d'accord pour renforcer la représentativité du mouvement associatif afin qu'il ait dans la nouvelle gouvernance la même place que les autres, comme les collectivités territoriales ou les syndicats. » Le ministère ne se prive d'ailleurs pas de faire remarquer que toutes les associations n'ont pas protesté.

En effet, FNE, qui regroupe quelque 3 000 associations locales, ne s'oppose pas au décret. « Nous ne souhaitons pas qu'une association, montée au dernier moment contre tel ou tel projet, puisse avoir la même voix que des organisations reconnues nationalement », avance Benoît Hartman, porte-parole de FNE. Pour le président Bruno Genty, « le décret obligera à un fonctionnement plus démocratique et, plutôt que de rester dans la fragmentation, cela aidera à des regroupements et à l'élaboration de positions communes plus fortes ».

Mais il ne sera pas si simple de fédérer des compétences aussi différentes. L'avocat Louis-Narito Harada, qui a déposé le recours devant le Conseil d'Etat, estime ainsi que « malgré un paysage hétéroclite, il sera difficile pour de nombreuses associations de se regrouper sans risquer de perdre leurs fondamentaux ». ■

RÉMI BARROUX



Credit photo: Didier Guy

## Neuflize OBC, la banque privée des mais pas seulement.

Neuflize OBC possède une véritable culture de la gestion des pa... C'est ce qui nous permet d'aider les entrepreneurs à raisonner et de les accompagner dans tous leurs projets de gestion, trans adossée au groupe ABN AMRO.

Créer de la valeur, une passion qui nous rapproche.

www.neuflizeobc.fr

BORDEAUX - LILLE - LYON - MARSEILLE - MONTPELLIER - N/